Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 1 (1951)

Heft: 4

Artikel: Mallet du Pan juge du manifeste de Brunswick

Autor: Delhorbe, Cécile-R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-77729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Diese Bestände aus Simancas werden in erster Linie ergänzt und vervollständigt durch jene aus dem Staatsarchiv in Mailand, wohin die verwaltungseigenen Archive der spanischen Gobernadoren gekommen zu sein scheinen[10]. Diese sind dort zur Hauptsache in den Abteilungen Carteggio diplomatico, Potenze estere (Svizzeri e Grigioni) und Trattati (Svizzeri e Grigioni) abgelegt. Insofern kann vorläufig die Lücke in unserer Dokumentation zwischen den Jahren 1531 und 1569 etwas ausgefüllt werden.

Neben den französischen, savoyischen und päpstlichen Akten stehen nun auch diejenigen der damaligen ersten Weltmacht Spanien den Geschichtsfreunden zur Verfügung, wenigstens über die Jahre 1529 bis 1532 und 1572 bis 1594. Es wäre nur zu wünschen, wenn dieser wertvolle Fundus neuer Informationen nicht unbenützt im Archiv eingelagert bliebe. Die Verwertung dieser Kopien erfordert allerdings gute italienische und spanische Sprachkenntnisse und eine genügend gewandte Lesefertigkeit in Schriften der damaligen Zeit[11].

MALLET DU PAN JUGE DU MANIFESTE DE BRUNSWICK

par Cécile-R. Delhorbe

En 1916, la Bibliothèque publique de Genève a acheté à un libraire Cornuau à Paris 23 lettres écrites de 1792 à 1799 par le fameux publiciste genevois, Mallet Du Pan au maréchal de Castries[1]. Quoiqu'Ernest Daudet cite quelques mots de la lettre du 6 juillet 1792 dans son *Coblentz*[2], ces lettres étaient encore inédites lorsque M. Edouard Chapuisat a publié les six premières dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de*

schriften von Akten aus Simancas zur Geschichte der Escalade s. Bulletin 1950, S. 365, der Société d'histoire et d'archéol. de Genève, Genf 1951.

[10] S. L. Kern und E. Bonjour, a. a. O., S. 426–427. – Aus dem Archivo histórico nacional in Madrid besitzt das Bundesarchiv vereinzelte Abschriften aus den Jahren 1667, 78, 80, 87, 92, 98, 99, 1700–06, 08, 11, 13, 16 und 17, sowie von 1799.

[11] Die Abschriften werden auf Wunsch an Archive und Bibliotheken ausgeliehen. Bestandesaufnahmen und Filme müssen hingegen im Bundesarchiv eingesehen werden. Im übrigen verweisen wir auf das Reglement über die Mitteilung und die Ausleihe der Akten des Bundesarchivs, vom 9. Mai 1944. A. S., Bd. 60, S. 327–328, oder B. S., Bd. 1, S. 398–399.

[1] Ms. suppl. 866. Jacques Mallet Du Pan (1749–1800) et Charles-Eugène Gabriel de la Croix, maréchal de Castries (1727–1801), ancien ministre de la marine de Louis XVI, alors à Cologne. C'était lui, un des moins violents des émigrés, intermédiaire entre eux et le baron de Breteuil, chargé de négocier personnellement auprès des Puissances au nom de Louis XVI, que le roi avait chargé d'accréditer Mallet Du Pan à Francfort auprès du nouvel empereur d'Allemagne et du roi de Prusse.

[2] Coblentz 1789–1793 (Paris, Kolb, 1889).

Genève en 1949. C'est la septième qui est présentée ici. Elle traite comme les six premières de la mission que, par l'intermédiaire de Malouet[3], Mallet Du Pan avait reçue de Louis XVI: transmettre aux Puissances Alliées, la Prusse et l'Autriche, un projet de la proclamation qu'il leur demandait de publier avant d'entrer en France. Cette proclamation a paru le 25 juillet 1792. Elle est très connue dans l'histoire officielle sous le nom de «Manifeste de Brunswick», du nom du duc, commandant en chef des armées, qui l'a signée. Comme elle n'a pas inspiré aux révolutionnaires la terreur salutaire attendue, qu'elle les a au contraire excités à la résistance, la paternité de cette proclamation a éte plutôt niée que disputée, et les amis, puis les admirateurs de Mallet Du Pan ont soutenu que son projet était bien meilleur. Cependant, s'il semble prouvé que la rédaction définitive du fameux manifeste soit due à une émigré mal connu, le marquis de Limon, et que Calonne lui-même l'ait revue, la lettre qu'on va lire montre qu'elle suivait de près le projet transmis par Louis XVI et son entourage. Elle prouve que, au lieu d'en atténuer les menaces (comme de livrer «la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale si le roi et sa famille n'étaient pas mis immédiatement en sûreté»), Louis XVI et Mallet Du Pan les auraient voulues plus fortes.

La lettre a été écrite à Genève, où Mallet Du Pan s'était rendu une fois la proclamation faite, et sa double mission terminée auprès des Puissances alliées à Francfort, et à Coblentz auprès des Princes.

8 aout 1792 Genève

Monsieur le Maréchal

On m'a renvoyé ici la lettre du 21 que vous avez eu la bonté de m'adresser à Francfort: je profite du retour d'un jeune Officier Genevois au service de Russie, et envoyé dans ces contrées comme Courier de M. le Duc de Brunswick, pour vous instruire des nouveaux ordres que m'a transmis la Personne, au nom de laquelle je me suis présenté à vous[4].

Par les lettres du 18 et du 25 Juillet qui m'ont été renvoyées de Francfort, et par deux nouvelles du 27 et 29 même mois qui m'ont été adressées ici[5], elle me récommandait d'insister avec force sur divers points essentiels. Par le premier, on me chargeait de déclarer qu'on ne devait tenir aucun

---

[3] Pierre-Victor Malouet, ancien administrateur de la marine, donc autrefois subordonné au maréchal. Ses mémoires ont été publiés par son petit-fils, le baron Malouet (Paris, Plon, 1874).

[4] Cette «Personne», comme le «Commettant» et le «Correspondant» dont Mallet Du Pan parle plus loin, est Louis XVI. Mais le Roi et le publiciste ne correspondaient que par intermédiaires. Le plus fréquent était Malouet qui se servait d'un chiffre et ne portait jamais lui-même les messages aux Tuileries.

[5] Dans son édition, résumée et commentée, des papiers de Mallet Du Pan, intitulée Mémoires et Correspondance (Paris 1851), Sayous donne un fragment de lettre de Malouet du 7 juillet, et les mémoires de Malouet une lettre du 17 juillet et une du 28.

compte des démarches que la situation forcée de vôtre Correspondant pourrait l'obliger de faire, et spécialement de la demande d'une suspension d'armes, à laquelle il prévoyait qu'on le contraindrait le poignard sur la gorge. Ensuite, la même Personne, d'accord avec ceux de ses Conseils[6] qui connaissent le mieux la situation des choses et des Personnes, me pressait et me presse encore d'exprimer la nécessité de nombreux, imposans, et promts exemples de sévérité. On demande que Varennes soit rasé, labouré, ensemencé de sel[7]; que dans chaque Ville où les désordres de la Révolution ont été marqués, on s'assure d'un certain nombre de Chefs-Clubistes les plus coupables, qu'on leur fasse leur procès militairement, qu'on les exécute, et qu'on abbatte leurs maisons. Je suis entièrement de cet avis, je crois cette sévérité indispensable si l'on veut frapper d'épouvante la Capitale et les Provinces éloignées, arracher le Peuple à ses illusions, et avancer la besogne. On m'assure que les scélérats ainsi punis d'une maniere mémorable, les autres Revolutionnaires qu'ils tiennent sous le joug deviendront de zélés Coopérateurs du rétablissement de l'ordre. Ces mesures tiennent au principe sur lequel j'insistais dans l'Ecrit qui vous fut soumis à Cologne; il ne peut y avoir de grâce pour les Jacobins; cette affreuse ecole doit être anéantie, et le seul moyen d'y parvenir promptement et de prevenir de nouveaux forfaits, est de faire une justice eclatante en débutant.

J'ai fait passer ces demandes et ces vuës de vôtre Correspondant aux principales personnes avec lesquelles j'ai conféré à Francfort[8]; mais vôtre intervention, Monsieur le Maréchal, peut être en ceci d'une grande efficace, et si vous partagez le sentiment que je viens de vous exprimer, je vous prie instamment, au nom de mon Commettant, d'en appuyer la nécessité.

On pense encore qu'on ne perdra pas de tems à canonner des fortifications, et que les Généraux, en fesant bombarder deux heures des villes résistantes s'en ouvriront bientôt les portes.

Toute mesure molle, tout soupçon d'accommodement possible, toute lenteur, toute demarche de fausse modération seraient non seulement à pure perte; mais encore infiniment préjudiciables.

Vous voyez, Monsieur le Maréchal, que la Personne dont il s'agit est resignée à son sort, et qu'elle ne craint nullement les efforts qui doivent l'y arracher. Elle n'a plus rien à risquer dans l'horrible situation où elle se trouve. Quelques Papiers Aristocrates m'ont accusé d'avoir été travailler à affaiblir le Manifeste: certes, ces Messieurs n'ont pas écouté aux portes;

---

[6] Le comte de Montmorin, son ancien ministre des affaires étrangères, et Bertrand de Moleville, son récent ministre de la marine, se concertant eux-mêmes avec Malouet: ce que les révolutionnaires appelaient le Comité autrichien.

[7] Donc le désir de châtier Varennes occupé par les Puissances en septembre 1792, généralement attribué aux seuls émigrés, était partagé par le Roi, et par Mallet Du Pan. On sait que le roi de Prusse et le duc de Brunswick en empêchèrent l'exécution.

[8] D'après Sayous (I,306) les interlocuteurs de Mallet Du Pan à Francfort étaient le général Heymann, ancien aide de camp de Bouillé, le comte von Haugwitz pour la Prusse et le comte Louis von Cobenzl pour l'Autriche.

vous pouvez en rendre témoignage; j'aurais sûrement redigé la Déclaration dans des termes moins mesurés; et j'ai mandé qu'on serait obligé d'en faire une plus energique en entrant dans le Royaume.

Le mal de tout ceci, et au remède duquel j'ai usé mes forces, c'est la confiance exaggérée des Emigrés et des Etrangers. Ils meconnaissent la situation des choses; ils se meprennent sur le caractère du Peuple de Paris, et sur celui qu'a pris la Révolution, que les premiers ne cessent de voir avec la lunette de 1789. Tout a changé; les Acteurs, les projets, les moyens. Il faut de grandes approches et de grandes exêcutions pour intimider des scélérats nombreux qui trainent à la suite un Peuple en demence.

Vous aurez retrouvé dans la Déclaration, les bases dont j'avais eu l'honneur de vous entretenir. Dans les conférences qui me furent accordées, j'entrevis trois dispositions non equivoques; un intérêt profond pour le Roi et le desir de se conformer à ses intentions; un grand eloignement pour M. de C.[9], beaucoup d'éstime pour vous, et l'opinion que l'ancien regime était impossible à retablir et à maintenir, tel que l'entendent ses partisans.

Vous aurez reçu l'ouvrage de Mr. Necker[10]; on l'a peu lû et vite oublié Celui de M. Mounier[11] dont l'auteur vous a fait passer un exemplaire a plus de succès. Au milieu de ses idées trop dominantes, il s'y rencontre de grandes et utiles Vérités.

Les Suisses sont dans une situation délicate: ils ont sommé l'A. N. de faire evacuer l'Eveché de Basle[12]; ils vont réitérer cette sommation; un refus les mettra à découvert. On les a peutêtre trop négligés; les Cours Alliées auraient pû s'en servir utilement; je crois que leurs Regimens obeiront à la sommation du Manifeste[13]; mais une demande des deux Cours[14] eut surement determiné les Cantons à en donner l'ordre positif. Le Roi de Sardaigne est dans la même attitude où je l'avais laissé[15].

---

[9] Il s'agit ici de Charles-Alexandre de Calonne, l'ancien ministre du Roi devenu tout puissant sur l'esprit du comte d'Artois, et en guerre ouverte avec le baron de Breteuil, l'homme de Louis XVI.

[10] Du Pouvoir Exécutif dans les Grands Etats, 1792.

[11] Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres. Genève 1792.

[12] Ainsi, d'après Mallet Du Pan, le parti le plus hostile à la Révolution, celui de l'avoyer Niklaus-Friedrich v. Steiger, l'emportait dans les Cantons... Mais la sommation ne fut jamais «réitérée» puisque la déchéance du Roi rompait deux jours plus tard les relations diplomatiques du Corps Helvétique et de la France. L'A. N. signifie l'Assemblée nationale législative et par «eveché de Basle», Mallet entend les gorges de Porrentruy, occupées préventivement dès mai 1792 par les troupes de général de Custine.

[13] Il s'agit ici du paragraphe du Manifeste de Brunswick où ce «général commandant en chef des deux armées, déclare... que les généraux, officiers, sous-officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité et de se soumettre sur le champ au roi, leur légitime souverain». Mais justement, le manifeste ne parlait pas des Suisses! Sans doute parce qu'on estimait qu'ils n'avaient pas à «revenir» à la fidélité.

[14] De Vienne et de Berlin.

[15] On ne voit pas d'après Sayous quand Mallet Du Pan aurait rencontré avant 1792 Victor-Amédée III. Peut-être s'est-il rendu à Turin au cours du séjour de deux mois qu'il a fait à Genève en 1790.

La Personne dont j'ai parlé plus haut sollicite mon retour dans les lieux que vous habitez[16]. J'attens une reponse à mes demandes, et les premiers effets encor obscurs du Manifeste, pour resoûdre mon départ.

MM. de Beauteville et Tronchin[17] ont reçu de vos nouvelles avec un vif intérêt. Vous ne doutez pas de celui que je prens à vos succès, à vôtre santé, ni des inviolables et respectueux sentimens avec les quels je suis,

Monsieur le Maréchal

vôtre très humble et très ob. serviteur M. D.

Je vous abandonne le Projet de Déclaration envoyé à Cologne; en vous priant si les Princes parlent, de me faire expédier deux exemples de leur Manifeste par la poste; j'aurai soin de le multiplier[18].

A PROPOS DU RÔLE DE NAPOLÉON III DANS LA SOLUTION DE L'AFFAIRE DE NEUCHÂTEL, 1856/57

Communiqué par A. Schreiber (Genève)

Dans ses remarquables «Souvenirs d'un demi-siècle», publiés en 1949, Maxime du Camp (1822—94) relève et révèle une mission et un épisode qu'il tient de son ami et confident le prince Napoléon (dit Plon-Plon), cousin de l'empereur:

«Napoléon III se mit en devoir de soutenir la Suisse et de combattre les revendications surannées de la cour de Berlin, mais avant de charger les fusils, il voulut faire une tentative de conciliation et envoya le prince Napoléon près de Frédéric-Guillaume. Le prince avait ordre de stipuler le rachat de Neuchâtel et de dire au roi de Prusse qu'en cas d'agression de sa part la France appuierait la Suisse et que ce serait le commencement d'une guerre européenne, dont les résultats ne pouvaient être prévus. — Dès que le prince Napoléon fut arrivé à Berlin, il eut un entretien avec Frédéric-Guillaume,

[16] Cette fois la lettre devait être de Bertrand de Moleville (Mémoires. Paris 1816): «Aussitôt que je fus instruit de son départ, je lui écrivis, par ordre du roi, pour le faire revenir à Francfort». Bertrand ajoute (I, 394) «mais cette lettre, ni celle que je lui adressai quelques jours après ne lui sont jamais parvenues».

[17] Le chevalier de Beauteville était un émigré français, occupé lui-même de négociations avec les Tuileries. Il s'agit sans donte de Jean Armand Tronchin (1732 – 1813), ministre de la République de Genève à Paris.

[18] Mallet Du Pan avait aussi été chargé par Louis XVI d'instructions aux Princes. Sur le projet qu'il leur a soumis et l'accueil qu'il reçut voir Sayous (I, 293). Le Manifeste des Princes fut publié le 8 août 1792.